

Les zones d'expansion des crues du Val de Saône de Mâcon à Lyon



CE QU'IL FAUT RETENIR

Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC*) permettent aux eaux de se répandre temporairement dans le lit majeur d'un cours d'eau en cas de fortes pluies, ralentissant et réduisant ainsi les écoulements vers l'aval. Le long de la Saône, de vastes plaines sont ainsi préservées de l'urbanisation. Au-delà de ce rôle hydraulique de protection, l'expansion des crues est un phénomène naturel, utile et souhaitable pour le bon fonctionnement écologique de la vallée, sans lien avec une quelconque intervention humaine. Ces zones permettent aussi de développer des activités de loisirs... Le paysage du Val de Saône et ses activités ont été façonnés au rythme des crues régulières, grâce à la topographie très particulière de cette plaine.

*On parle de « Zone d'Expansion des Crues » (ZEC) pour les secteurs non ou peu urbanisés et de « Champ d'Inondation Contrôlée » (CIC) lorsque la zone est spécifiquement aménagée pour recevoir les eaux de crue.

➤ Environ **9 250** hectares de ZEC sur le Val de Saône entre Mâcon et Lyon (périmètre Stratégie Inondation)

Ce périmètre ne constitue qu'une petite partie d'un vaste ensemble de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de plaines inondables, remontant jusqu'en Côte d'Or et jusqu'à Dôle sur le Doubs.

➤ **190** millions de m³ stockés pour une crue centennale

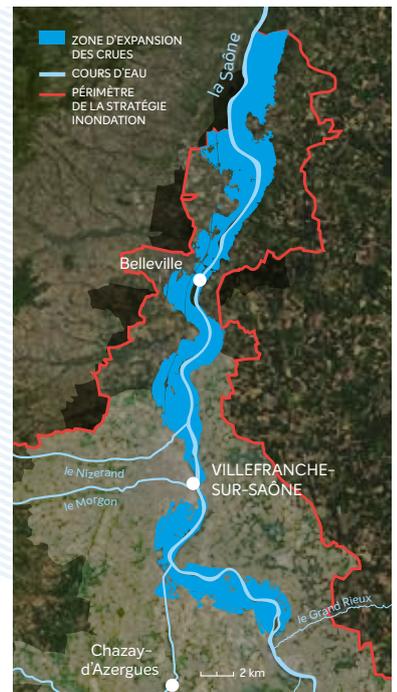
3,4 à 4,5% du volume total de la Saône à sa confluence avec le Rhône stocké dans les ZEC de la SLGRI*

* source : Rapport hydraulique à propos des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) dans le périmètre amont de la SLGRI de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, 2023

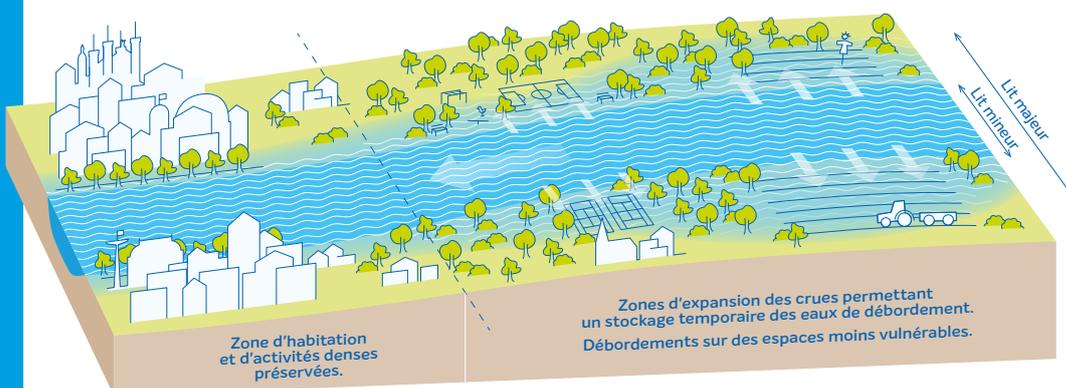
➤ Un lit majeur très large de **2 à 5** km du fait d'une pente très faible

➤ Une zone **Natura 2000** de « prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire »

➤ L'un des plus important ensemble de **prairies humides** de France



➤ Un rôle majeur en cas de crue



Sur la Saône, les barrages présents ne servent pas à retenir les eaux en cas de crues. Ce sont des barrages de navigation, gérés par VNF, dont le rôle est d'assurer un niveau d'eau suffisant en période d'étiage. Ils sont au contraire « couchés » durant les crues, pour éviter une sur-inondation à l'amont. Les ZEC du Val de Saône se remplissent naturellement du fait de la topographie. On trouve également nombreux casiers agricoles. Là encore, ces casiers et les digues associées n'ont pas d'impact sur les crues moyennes et importantes.

! Une solidarité de l'amont à l'aval !

Si la crue de 1840 est la plus importante connue sur la Saône, la prise de conscience de l'importance des champs d'expansion de crue arrive quelques années plus tard, après la crue de 1856.

Deux ans plus tard, une loi est promulguée pour sauvegarder ces espaces naturels de tout urbanisme et protéger ainsi les zones plus peuplées à l'aval.

Les **Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** interdisent aujourd'hui d'y réaliser des aménagements incompatibles avec le maintien des capacités de stockage des eaux.

Au-delà des ZEC, la majorité du territoire de la Stratégie inondation est concernée par un PPRI, encadrant strictement l'urbanisme en secteurs exposés.

